

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2014

L'an 2014 et le 28 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de NEDELEC Anne-Marie, Maire.

Présents : Mme NEDELEC Anne-Marie, Maire, Mmes : BERNARD Roseline, BORSEBERGER Gisèle, BOURNOT Marie-Claude, CONRAUX Marie-Jeanne, COULON Danièle, DI MARTINO Chantal, DIOT Patricia, GORSE Anne-Marie, VAUTHIER Martine, MM : COUSIN Daniel, GAUTHEROT Michel, LOGEROT Patrice, MOUTENET Maurice, PETTINI Jean-Michel, PRENAT Daniel, ROBERT Michel, RUELLE Raymond, VERNIER Claude, VOILLEQUIN Daniel.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PUTANO Corinne à M. COUSIN Daniel, MM : BROCARD Michel à Mme NEDELEC Anne-Marie, LAFFINEUR Eric à M. LOGEROT Patrice.

Absent(s) : MM : CHARLES Gérard, GILLET Pascal, PONCE Thierry, POULOT Didier.

A été nommée secrétaire : Mme DI MARTINO Chantal.

Le PV précédent est adopté à l'unanimité.

Le conseil autorise l'ajout du point suivant : Budget annexe usines relais – réintégration au sein du budget général.

1 - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
N° 2014/01

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2008 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises par Mme le Maire des décisions de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard des deux déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

1 - Propriété cadastrée section AC n^{OS} 243, 244, 245, 246, 247 et 864, sise 16 Rue Bernard Dimey :

Propriétaire : Beligné Frère ;

Acquéreur : SAS Forges Beligné.

2 - Propriété cadastrée section AK n^{OS} 103, 268, 269, 272 et 364, sise 44 Rue de Verdun :

Propriétaire : Non communiqué ;

Acquéreur : Non communiqué.

**2 - Exercice 2014 - Ouverture de crédits anticipés dans l'attente du vote du Budget Primitif
N° 2014/02**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la Décentralisation ;

Vu le budget principal de l'exercice 2013 ;

Considérant qu'il convient de voter des crédits par anticipation permettant d'honorer les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les crédits d'anticipation conformément à l'annexe jointe ;

PRÉCISE que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2014 de la Ville.

3 - Budget annexe Usine Relais - Réintégration au sein du Budget général N° 2014/03

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le crédit-bail immobilier conclu en date du 4 mars 1998 avec la société Boënnec Maintenance Industrielle (BMI) ;

Considérant que lors de sa réunion en date du 30 octobre 2013, le Conseil municipal a autorisé la cession de l'usine relais à BMI, étant entendu que ladite société avait honoré toutes ses obligations en termes de loyers et de charges ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de réintégrer le Budget usine relais au sein du Budget général à la date du 1^{er} janvier 2014 ;

PRÉCISE que le budget usine relais sera supprimé à compter de la même date.

**4 - Musée de la Coutellerie : Demande de subventions pour le financement de la programmation
2014 N° 2014/04**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le projet d'animations développé par le Musée de la Coutellerie pour l'année 2014 ;

Considérant le programme d'animations et d'expositions projeté par le Musée de la Coutellerie pour l'année 2014 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide de la DRAC de Champagne-Ardenne à hauteur de 5 000,00 € (cinq mille euros) pour la réalisation du programme d'animations ;

SOLLICITE l'aide du Conseil général de la Haute-Marne à hauteur de 3 000,00 € (trois mille euros) pour la réalisation du programme d'animations.

5 - Musée de la Coutellerie - Tarification spéciale lors des Journées des métiers d'art N° 2014/05

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Considérant que l'édition 2014 des Journées des métiers d'art se déroulera les 4, 5 et 6 avril prochain ;

Considérant que le Musée de la Coutellerie souhaite participer à cette manifestation ;

Considérant que le règlement des Journées des Métiers impose la gratuité du Musée de la Coutellerie ;

Considérant dès lors qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur cette gratuité ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE la gratuité de l'entrée des visiteurs au Musée de la Coutellerie durant les Journées des Métiers d'Art.

6 - Usine de traitement de l'eau de Vesaignes-sur-Marne - Échange de terrains N° 2014/06

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant les travaux engagés pour l'extension de l'usine de traitement de Vesaignes-sur-Marne, ainsi que l'instauration des périmètres de protection de la prise d'eau dans la Marne ;

Considérant que lesdits travaux nécessitent de réaliser un échange de terrains avec M. et Mme Olivier NOEL ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

DÉSIGNE Maître DOUCHE D'AUZERS à l'effet de rédiger les actes à intervenir, les frais notariés étant à la charge de la Ville ;

AUTORISE Mme le Maire à signer lesdits actes.

7 - Convention d'objectifs et de financement - Autorisation de signature d'un avenant N° 2014/07

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Marne, visant à intégrer la transformation du multi-accueil de Nogent le Haut en micro-crèche, ainsi que les conséquences financières qui en découlent.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer cet avenant ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement intervenu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Marne.

AUTORISE Mme le Maire à signer ledit avenant.

8 - Licence IV de débit de boissons - Proposition d'acquisition par la Ville

N° 2014/08

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que suite à la liquidation judiciaire de la SARL de la Paix (Café de Paris), la Licence IV de l'établissement est actuellement en vente ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de se porter acquéreur de ladite licence, afin de la maintenir sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de faire l'acquisition de cette licence IV, moyennant la somme de 3 000,00 € (trois mille euros) ;

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au transfert de cette licence et à signer au nom et pour le compte de la commune tout document relatif à cette affaire ;

DIT que les crédits nécessaires à la couverture de la dépense procédant de la présente décision seront inscrits autant que de besoin au budget primitif 2014.

9 - Recensement de la population 2014

N° 2014/09

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le Décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le Décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de créer 9 (neuf) postes d'agents de recensement qui seront rémunérés au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés (bulletins individuels, feuilles de logement) ou remplis (dossiers d'adresse collective, bordereau de district) dans les conditions suivantes : 0.98 € par bulletin individuel, 0.51 € par feuille de logement, 0.51 € par dossier d'adresse collective, 4.94 € par bordereau de district, 18.36 € par journée de formation.

Les montants concernant les agents recenseurs s'entendent nets de cotisations sociales.

Remerciements de diverses associations suite à attribution de subventions.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 heures 30.